ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SEDR-CSQ

2122-AG-04

PROCÈS-VERBAL de **l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ** tenue le 2 mai 2022,
à compter de 17 h 45 (ouverture) / 18 h (début)
en visioconférence

Présences : 90
Quorum : 75

Ordre du jour FERMÉ

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 26 avril 2022
5. Modifications aux statuts et règlements

---

1. ***Mot de bienvenue***

Martin Hogue souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. ***Nomination de la présidence d'assemblée***

« QUE Maryse Lagueux agisse à titre de présidente d'assemblée pour cette réunion et que Patrice Bélanger agisse à titre de coprésident. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur: Yvan Girouard

-Adoptée à l'unanimité-

3. ***Adoption de l'ordre du jour***

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse: Josiane Mailloux
Appuyeuse : Alexandra Fortin

-Adoptée à l'unanimité-

4. ***Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 26 avril 2022***

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du SEDR-CSQ tenue le 26 avril 2022 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Sandra Vachon Roseberry
Appuyeuse : Annick Ouellet

-Adoptée à l'unanimité-

5. ***<u>Modifications des statuts et règlements du SEDR-CSQ</u>***

Martin Hogue relate les différentes étapes franchies pour en arriver au dépôt des modifications aux statuts et règlements du SEDR-CSQ. Par le passé, plusieurs modifications ont été apportées aux statuts et règlements du SEDR-CSQ. Cette année, les présentes modifications touchent principalement les tâches et les compétences du comité exécutif et du conseil d'administration. Ces travaux émanent du comité de gouvernance puis du comité des statuts et règlements. Le but de l'exercice étant que les statuts et règlements reflètent le travail réellement effectué. Il alterne la présentation des modifications en compagnie de Manon Castonguay, conseillère au conseil d'administration. (Annexe I)

> « QUE l'assemblée générale adopte les modifications aux statuts et règlements du SEDR-CSQ telles que présentées. Ces changements entreront en vigueur rétroactivement au 1er juillet 2021. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur : Jean Drouin

-Adoptée à la majorité-

> « QUE le comité des statuts et règlements soit mandaté pour voir à la concordance des textes des statuts du SEDR-CSQ. Les corrections de pure concordance et les corrections de nature linguistique seront effectuées sans que le libellé ne soit soumis à l'assemblée générale si le comité des statuts et règlements et le conseil d'administration adoptent ces corrections. »

Proposeur: Martin Hogue
Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

À la suite de cette adoption en assemblée générale, Martin Hogue propose, dans un contexte exceptionnel, que la réunion de formation sur la tâche du 3 mai 2022 puisse être comptabilisée aux fins de compensation destinée aux déléguées et délégués.

> « QUE l'assemblée générale, exceptionnellement, autorise une reconnaissance aux fins de compensation aux déléguées et délégués présents à la formation sur la tâche du 3 mai 2022. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur : Pascal Blanchette

-Adoptée à la majorité-
Pour : 57
Contre : 19

Pour terminer, Martin Hogue remercie sincèrement les membres présents, également les déléguées et délégués ainsi que les membres du conseil d'administration pour leur implication dans cette année particulièrement chargée.

Levée de l'assemblée à 19 h 45.

Martin Hogue Président	Sylvie Perreault Secrétaire-trésorière